



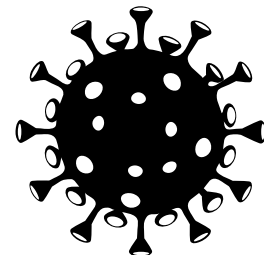
Delamarche

en liberté



POLITIQUEMENT INCORRECT, ÉCONOMIQUEMENT JUSTE, ENCORE PLUS MÉCHANT...

CORONAVIRUS, CE QUI NOUS ATTEND



ET PATATRAS !!!

Je suis furieux de ne pas avoir pensé à un virus venant de Chine dans mes scénarios de début d'année. J'avais bien imaginé un problème chinois, mais il partait plutôt d'un virus économique ou financier que d'une pandémie biologique. Je m'en excuse auprès de vous, mais nous allons voir que, quel que soit le catalyseur – et dans le cas présent l'amplificateur –, les conséquences seront les mêmes.

Dans un premier temps, ce virus est un révélateur du haut degré d'incompétence de ceux qui sont en charges des affaires. C'est dans le chaos qu'émergent les grands hommes. Je ne sais pas ce que vous en pensez mais, jusqu'à maintenant, je n'ai pas l'impression d'avoir vu grand monde émerger. Quelle mixture nos chères têtes vides nous concoctent-elles ?

Madame Lagarde va suivre la feuille de route que lui a laissée Monsieur Draghi. Monsieur Powell fera de même, ainsi que Monsieur Kuroda. Ils n'ont aucune marge de manœuvre : la planche à billets étant leur seule arme (et encore plus pistolet à eau que mitrailleuse lourde).

Les gouvernements, quant à eux, annoncent des aides totales, massives, à l'économie, oubliant au passage le système de santé qui, bien évidemment, n'est pas concerné. Je vous donne rendez-vous dans quelques mois pour faire le constat du différentiel entre annonces et réalisations.

Samedi soir, le surlendemain des annonces d'Emmanuel, Édouard vient annoncer qu'il ferme les bistrotts, les restaurants et tous les lieux publics non essentiels. Curieusement il n'a cité ni l'Assemblée nationale, ni les ministères, ni l'Élysée, un oubli sûrement !

Va-t-on entrer en récession ?

Le simple fait que de soi-disant économistes (je n'en ferai pas la liste, par pure charité chrétienne) puissent se poser cette question est risible.

L'Italie, troisième économie de la zone est à l'arrêt complet, je ne suis même pas sûr que l'on ait connu cela pendant la dernière guerre. Toute la production est arrêtée. La France lui emboîte timidement le

Message important: La situation économique et financière est très délicate en ce moment et pourtant c'est un moment incroyable pour faire fructifier son épargne. C'est pourquoi je prépare avec un trader de mes amis un service premium pour vous accompagner au plus près. Inscrivez-vous pour être parmi les premiers informés.

pas, mais avec du retard sur les mesures restrictives en fermant les lieux publics. Nous aurons peut-être d'autres annonces dans les jours qui viennent.

Nous sommes donc dans une récession mondiale de grande intensité, de deux, trois ou même quatre trimestres selon les pays.

Aucun pays ne sera épargné, le pire étant que nous n'avons pas refait de gras depuis la dernière crise puisqu'en fait la croissance depuis 2008 n'était qu'illusion. Dans un cycle normal, la crise arrive lorsqu'on est en haut. Le pays est en plein emploi, la croissance est forte, les acteurs économiques se sont désendettés, les ménages ont épargné... on est alors prêt à affronter l'hiver.

Dans le cas présent, rien de tout cela. Le chômage réel est beaucoup plus élevé que les chiffres officiels, les ménages n'ont pas reconstitué d'épargne, les PME n'ont pas beaucoup de trésorerie et de fonds propres. Du côté des grandes entreprises, beaucoup d'entre elles sont déjà objectivement en faillite, mais maintenues en vie sous perfusion. C'est ce qu'on appelle les entreprises zombies.

Les États sont aussi surendettés. À la différence de 2008 ou des crises précédentes où le taux de dettes par rapport au PIB était entre 50 % et 60 %, il dépasse aujourd'hui les 100 % pour la totalité des pays.

Ne pensez pas que les Américains soient dans une meilleure position. Rappelez-vous que plus de la moitié d'entre eux n'ont pas 400 \$ d'avance sur leurs comptes en banque et ce n'est pas avec ça qu'ils vont pouvoir se payer une journée de réanimation dans un hôpital. Les conséquences vont être terribles en nombre de morts. Je ne doute pas qu'en période électorale Monsieur Trump ne fasse feu de tout bois pour rester en place, même dire les pires bêtises. Malheureusement, tout a un coût.

On peut demander à la Banque centrale de sortir des trillions pour les déverser sur les marchés. Il n'est pas dit que vous stoppiez la baisse et cela n'a aucun effet sur l'économie réelle.

On peut s'endetter massivement en baissant les impôts et en compensant directement les pertes du privé, entreprises et salariés, mais dans ce cas la dette explose et – ce n'est pas la première fois que je vous le dis – la dette c'est de l'impôt décalé. Et à partir d'un certain niveau cela plombe la croissance, réduit à zéro les capacités d'intervention de l'État et détruit la monnaie.

On peut même donner directement de l'argent à tout le monde. C'est la dernière proposition de M. Trump : 1 000 \$, 2 000 \$, 3 000 \$ ou 10 000 \$, pourquoi pas !

De prime abord, c'est plutôt sympathique comme proposition, de donner l'argent aux gens plutôt qu'aux banques. Mais comme tout, cela a des conséquences, sur la dette, sur la monnaie (hyperinflation) et donc sur les impôts futurs. En plus, cela donne une petite érection de PIB. Le temps que les ménages dépensent cette somme, puis l'activité retombe. Il faut donc que l'hélicoptère revienne et, dans ce cas, la monnaie s'effondre complètement.

Delamarque en liberté – Directeur de la publication : Olivier Cros. Rédacteur en chef : Edern Rio. Rédacteurs : Olivier Delamarque, Stéphane Dubois. Assistante éditoriale : Vanessa Popineau. Maquette : Stephan Nave. Édité par les Publications Agora – www.publications-ajora.fr – SARL au capital de 42 944 € – RCS Paris 399 671 809 – APE : 5813Z. Nos bureaux sont situés : 116 bis, avenue des Champs-Élysées – CS80056 – 75008 Paris – Tél. : 01 44 59 91 11 – Fax : 01 44 59 91 25. Delamarque en liberté n° 14, avril 2020. Impression : Groupe Burlat, ZI Cantaranne, 35, rue des Métiers, 12850 Onet-le-Château – Routage : Burlat Distribution – Commission paritaire : 0320 T 93910. ISSN : 2678-2057 – Abonnement 12 mois : 97 € – Dépôt légal à parution – Hébergeur : Amazon Web Services, Inc. – Siège social : P.O. Box 81226 Seattle, WA 98108-1226 – <http://aws.amazon.com>. © 2020, Publications Agora France – Reproduction même partielle uniquement avec l'accord écrit de la société éditrice. Publication imprimée sur du papier reprographique, sans bois, fabriqué à partir de pâte sans chlore, certifié PEFC ou FSC et EcoLabel européen. Origine du papier : Portugal ; Taux de fibres recyclées : 0 % ; Estimation équivalent CO₂, exprimé en kg pour un numéro de 8 pages = 0,019 kg.



Publications Agora France adhère à FIDEQ, association d'autodiscipline ayant pour but de favoriser la transparence dans l'information financière. Retrouvez toutes les informations sur cette association sur le site www.fideo-france.org. Retrouvez également toutes les informations sur les conditions de production et de diffusion de nos recommandations d'investissement sur notre site http://publications-ajora.fr/recommandations_financieres. Sauf précision contraire, les recommandations sont actualisées au moment du bouclage, le 25 mars 2020.

N.B. : Les appréciations formulées reflètent notre opinion à la date de la publication, et sont susceptibles d'être révisées ultérieurement. Nous effectuons des recherches méticuleuses pour tous nos articles et recommandations, mais nous ne sommes pas responsables des erreurs ou omissions qui pourraient y figurer. Rappelez-vous que les actions sont spéculatives par nature ; n'y investissez pas plus d'argent que vous pouvez vous permettre de perdre. Les performances passées ne reflètent pas forcément les performances à venir. Avant d'investir, nous recommandons à nos lecteurs de consulter un conseiller financier indépendant ou un courtier.

À l'heure où j'écris ces lignes, beaucoup vous diront que les marchés ont déjà bien reculé. Le Dow Jones de 30 %, le CAC 40 de 38 %, le DAX de 38 %, le Nikkei de 30 %. C'est beaucoup et ce pourrait être un plus-bas si nous étions dans une situation normale.

En effet, le prix d'une récession normale sur les marchés se situe entre 30 % et 40 %, mais dans le cas présent, nous sommes dans une situation qui est tout sauf normale. L'objectif de prix sur les marchés me semble plus proche de 50 % à 60 %, soit 2 500 sur le CAC 40, 12 000 sur le DJIA, 10 000 sur le Nikkei. Si ces niveaux vous paraissent fous, dites-vous que ce n'est qu'un simple retour sur ceux de 2008-2009. Il n'y a donc rien d'extraordinaire.

Quelles vont être les conséquences du confinement ?

Il est assez évident que beaucoup d'entreprises et beaucoup de professions indépendantes ne résisteront pas et cesseront leurs activités, provoquant chômage et pertes massives. Ces acteurs et beaucoup de ménages, après avoir utilisé leur trésorerie pour vivre, vont être obligés d'utiliser leur épargne placée dans différents produits bancaires ou d'assurances. Ils tenteront alors de vendre pour récupérer des liquidités et c'est précisément à ce moment-là que les choses risquent de prendre une tournure compliquée...

Les marchés de taux, les small caps, les marchés émergents, les produits à fort effet de levier sont complètement illiquides. Très vite, si les rachats se multiplient, les banques et les assureurs seront contraints de fermer les fonds comme en 2008 ou d'interdire les rachats d'assurance-vie pour éviter ce qu'ils redoutent le plus : les sorties massives qui peuvent vite les amener à la faillite.

Il est urgent de prendre vos précautions pour ne pas être bloqué et pouvoir disposer de votre argent comme vous le voulez. N'oubliez pas qu'ils ne puissent pas le faire, les circonstances exceptionnelles permettront de tout faire passer.

Qu'est ce qui nous a conduit à cette situation ?

Je dis depuis dix ans que l'on fait des QE lorsqu'on n'a pas de QI. Et je rajouterai que pour beaucoup on fait de la politique au sens large qui inclut la direction des organismes internationaux et des autorités économiques, ou du journalisme (courroie de transmission du politique) lorsqu'on n'est pas équipé pour faire autre chose. Pour être clair, c'est le moyen pour beaucoup d'imbéciles d'avoir une carrière qu'ils n'auraient pu avoir dans aucun autre secteur d'activité – sauf la finance qui est polluée par les mêmes mécanismes que la politique.

La situation actuelle est la résultante combinée de l'action mortifère des banques centrales sur les économies depuis onze ans (au moins), et de la gestion de petits hommes plus préoccupés par leur petite carrière que par le pays qu'ils devraient servir.

Pour ceux qui pensent que j'exagère : la France, sixième puissance économique du monde, est incapable de fournir du gel hydroalcoolique, des masques, des respirateurs, des lits, des tests.

Je ne parle pas des prouesses dialectiques de Sibeth pour qui le masque ne sert à rien (parce qu'on en n'a pas), mais qui nous assure que dès le début de la crise ils ont tout fait pour en faire fabriquer et qu'en cela, ils sont en avance sur tout le monde, même sur les pays qui en ont distribués à toute leur population. Ensuite elle nous explique que c'est pour notre protection qu'on n'aura pas de masque parce qu'on ne saurait pas s'en servir et qu'elle-même, ministre, ne saurait pas l'utiliser.



« Moi je ne sais pas utiliser un masque, je pourrais dire « *je suis ministre, je mets un masque* » mais en fait je ne sais pas l'utiliser ! Parce que l'utilisation d'un masque ce sont des gestes techniques précis »

Sibeth Ndiaye,
20.03.2020, BFMTV

Je ne parle pas des éruclatations de Michel Cymes qui est médecin qui nous expliquait qu'il n'y avait aucun risque et qui maintenant insulte ceux qui ne suivent pas un confinement strict. Il n'est pas le seul éditorialiste sur cette ligne.

Je ne parle pas non plus des états d'âme de Madame Agnès Buzyn qui nous expliquait au début qu'il n'y avait pas la moindre chance que ce virus vienne de Chine sur notre territoire et qui nous dit aujourd'hui qu'ils étaient tous conscients de la gravité dès le début et qu'ils n'ont rien fait avec les questions que cela pose sur la gestion ou plutôt la non-gestion de la crise par le gouvernement et par le président.

Je ne parle pas des décisions contradictoires, continuez de sortir et de travailler, confinement, allez voter, mais vous êtes fous de sortir de M. Macron. Le 7 mars, Macron nous appelle à sortir, le 12, Macron nous appelle à rentrer, le 14, Macron nous appelle à sortir voter, le 16, Macron nous appelle à rentrer nous confiner, le 19, Macron nous appelle à sortir travailler...

Beaucoup d'entre vous ne sont pas familiers avec la fonction exponentielle et je crois que c'est important parce que cette épidémie en est une. Nous assistons à un quasi doublement des cas, des cas sévères et des morts tous les trois jours. Or, le système de santé, que soi-disant le monde entier nous enviait, est à bout depuis déjà plusieurs semaines faute de moyens. Et nous sommes très loin du pic de malades...

L'incurie de nos gouvernants est grave et il faudra qu'ils en répondent car on ne parle pas ici d'un déficit supplémentaire, d'un changement fiscal, mais bien de leur responsabilité dans la mort de nombreux Français.

Qu'on le veuille ou non, il y aura un avant et un après. Les économies développées ne sortiront pas de cette crise comme elles y sont entrées. Il n'y aura pas de reprise en V. Ce n'est même pas une crise, c'est un changement de modèle, ce qui implique qu'il va falloir trouver rapidement le suivant. Je doute que les équipes actuelles, sous-développées cognitivement, soient capables de penser et mettre en œuvre un nouveau modèle. Il faudra nécessairement un changement total des équipes en place qui devront être remplacées par des personnes non formatées, capables de penser les choses autrement.

Quelques pistes de changement

- ✓ Déconstruire l'euro et arrêter de fantasmer qu'il existe un « couple » franco-allemand.
- ✓ Séparer de manière totale et irrémédiable les activités bancaires et les activités de marchés.
- ✓ Revenir à des monnaies basées sur des actifs tangibles.

- ✓ Rapatrier le plus d'activités possible pour augmenter notre autonomie.
- ✓ Diversifier nos économies.
- ✓ Une cotation par semaine ou par jour pour les marchés boursiers les plus actifs.
- ✓ Encourager l'investissement et les prêts privés.
- ✓ Désengorger les capitaux en rendant autonomes les départements, réellement autonomes, l'inverse de ce qui est fait aujourd'hui.
- ✓ Interdire un budget déficitaire.
- ✓ L'impôt ne doit servir qu'à financer les services que l'on doit mettre en commun comme la santé, la police, la défense...
- ✓ Un système éducatif qui ne soit pas là pour former des crétins incultes et disciplinés mais des individus qui réfléchissent, autonomes, inventifs et critiques.
- ✓ Revoir en profondeur notre mode de consommation et de fabrication pour limiter notre empreinte écologique.
- ✓ Stopper net les investissements inutiles, type éoliennes. Ne plus se focaliser pour les transports sur le tout électrique.
- ✓ Simplifier la gouvernance et les organes de l'État au maximum.
- ✓ Peut-être se rapprocher du modèle suisse, où la population est appelée à donner son avis deux fois par mois en moyenne.
- ✓ Vous avez évidemment beaucoup d'autres mesures, ce ne sont que des exemples.

Les prévisionnistes en piste

Je sais que beaucoup d'entre vous ont du mal à se retrouver dans ce qui se passe en Bourse et ont beaucoup de questions sur leurs actifs. Je vais tenter d'y répondre.

Ces derniers jours les grands de la finance US nous présentent tous leur profil de croissance pour l'année. Pourquoi diable cela provoque-t-il chez moi de longues crises d'hilarité ?

JPMorgan Chase révisé ses prévisions de croissance :

- T1 = -4 %
- T2 = -14 %
- T3 = +8 %
- T4 = +4 %

Ce qui fait un total de -1,5 % sur l'année (faut que ça reste raisonnable tout de même) et un chômage de 5,25 % en fin d'année.

Goldman Sachs :

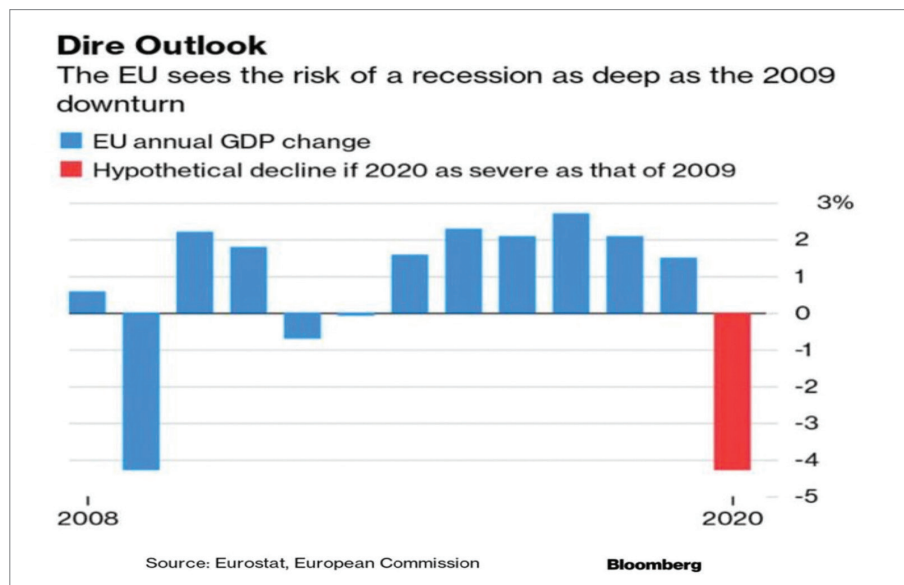
- T1 = -6 %
- T2 = -24 %
- T3 = +12 %
- T4 = +10 %

Sur l'ensemble de l'année -3,8 %, un taux de chômage à 9 %.

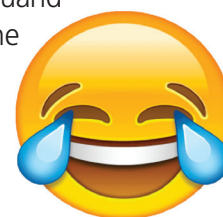
Les prévisionnistes de la Commission européenne y vont aussi de leur petit tableau avec une décroissance de 4,2 %.

Sur les deux premières prévisions vous constatez l'écart au T2 entre -14 % et -24 %. Ce n'est plus de l'estimation à la cuillère, mais à la pelleuse. Là n'est pas réellement le problème. Ce qui m'amuse le plus, ce sont les prévisions de reprise aux T3 et T4. La plupart des analystes sont incapables de prévoir un

autre profil qu'une classique reprise plus ou moins en V pour qu'au final sur l'année on termine par une récession mais pas pire que celles qu'on a déjà connues. Il faut que cela ait l'air fort sans l'être trop, une sorte de centre mou de l'économie !



Réfléchissons un peu. Cette crise ne ressemble en rien aux précédentes, on ne sait pas quand la production pourra repartir. On ne sait rien des destructions d'outils qu'il y aura. On ne sait pas combien de morts il y aura. On ne sait pas combien d'épargne va se volatiliser. On ne sait pas combien de personnes vont se retrouver sans emploi, sans ressources. On ne sait pas combien de banques et d'assureurs vont faire faillite. On ne sait pas combien de pays feront faillite. On ne sait pas si l'euro résistera... et ils nous sortent des taux de reprise de 8 % ou 12 %. Je me remets à avoir un fou rire !!!



La reprise risque d'être extrêmement poussive et non instantanée. C'est la structure même des différents agents économiques qui est touchée dans des proportions inconnues, le système bancaire va être touché. L'épargne va être liquidée. Les États surendettés ne pourront pas intervenir comme ils l'ont fait en 2008 et 2009.

Bien sûr les gouvernements ont annoncé des mesures de soutien à l'économie promettant de l'argent sous des formes diverses. Je ne doute pas, les élections approchant, que Donald Trump envoie un chèque de 1 000 \$ à chaque Américain dans la population active, d'autant qu'ils l'ont déjà fait. Les Américains étant des doryphores, ils vont les dépenser en une semaine. Et après ?

Après, ils vont se prendre des trillions de dettes supplémentaires pour quinze ans.

En France en revanche, je doute que l'exécution soit à la hauteur des annonces. Il est facile d'annoncer des milliards, il est plus difficile de faire en sorte que ceux qui en ont besoin les aient rapidement. Ce que je viens d'écrire n'est pas gratuit, c'est basé sur la réalité. Lors de catastrophes naturelles, les ministres se précipitent pour annoncer des aides d'urgence qui souvent, plusieurs années plus tard, ne sont pas arrivées. Quoi qu'il en soit, tous ces milliards viendront augmenter la dette et provoqueront au final une destruction de la monnaie. La prévision de la Commission européenne qui donne une récession du niveau de 2008 prouve l'inutilité et l'incompétence de ces organismes, je ne m'étendrais donc pas là-dessus.

Olivier Delamarche,
En confinement à L'Étoile, Jura, le 21 mars 2020

Dans des jours sombres, il faut toujours être prêt



Je voudrais, avant toutes choses, vous témoigner tout mon soutien en cette période difficile. Ce virus est une étincelle qui allume l'ensemble des barils de poudre. Les Bourses s'écroulent. L'ensemble des marchés chute. Bref, nous vivons LA CORRECTION attendue. Il fallait un déclencheur. La situation était déjà très tendue, les cours étaient beaucoup trop hauts. Il n'y a pas que le virus. La guerre commerciale de l'Opep joue aussi un rôle immense et c'est le déclencheur N° 1, la première étincelle. Le virus international est pour moi l'étincelle N° 2.

Faisons un tour rapide des solutions de couverture en cas de décès et comment vous pouvez préparer les choses. Trop souvent, les particuliers ne sont pas couverts correctement par manque de conseil. En voici donc un.

Conseil: n'oubliez pas de vérifier l'assurance de votre crédit immobilier. Vous devez comprendre ce qui pourrait arriver en cas de problème grave. Si vous êtes assuré avec votre épouse ou votre époux à 50-50 sur votre emprunt pour votre résidence principale, vous devez faire attention.

Très souvent, le banquier vous conseille une couverture à 50-50. Cela veut dire qu'en cas de décès, la moitié de la dette sera payée. Sur le fond, c'est moins cher et il arrive que cela soit totalement anodin. À mon avis, c'est pourtant une imbécillité.

La situation des ménages change. Par exemple, Madame passe en trois quarts de temps pour s'occuper des enfants ou en mi-temps, voire arrête de travailler. Ou bien encore, l'un ou l'autre quitte son job salarié et passe en indépendant. Et bien souvent, les couples ne demandent pas à leur banquier de revoir le niveau de garantie des assurances de crédit immobilier. Ce qui serait pourtant indispensable en bonne prévoyance pour faire face à un accident de la vie ou un décès.

N'attendez pas que le banquier vous en parle, même si c'est son obligation et que c'est un **défaut de conseil avéré**.

Le conseiller financier (indépendant ou pas) se doit pourtant de refaire un **point sur votre situation a minima une fois par an. C'est une obligation réglementaire**. Lors des événements majeurs de votre vie, qui pourraient changer en profondeur votre situation patrimoniale, il se doit d'étudier aussi les conséquences de ces changements pour votre patrimoine.

Prenons un cas type:

- ✓ couple marié, 1 enfant de 5 ans;
- ✓ un appartement d'une valeur de 800 000 €;
- ✓ il reste encore 470 000 € à rembourser, soit 235 000 € chacun;
- ✓ une assurance-vie au nom de Madame de 20 000 €;
- ✓ une assurance-vie au nom de Monsieur de 20 000 €.

Soyons gentleman, que se passe-t-il si Monsieur décède ?

L'assurance paiera la moitié de la dette, mais il restera encore 235 000 € à payer à la banque à la charge du conjoint vivant. Dans ce cas précis, si la situation des revenus de Madame a changé, elle risque de se retrouver face à un problème conséquent.

Pour la fraction des liquidités en assurance-vie de Monsieur ouverte avant ses 70 ans, soit 20 000 €, c'est **net de succession** ([990.I du CGI](#)) sauf la CSG CRDS, donc RAS.

Si sa situation a changé et que pour une raison ou une autre elle n'a plus les capacités de prendre à sa charge la dette de 235 000 €? Si, de surcroît, la famille ne détient pas suffisamment de liquidités, il lui faudra trouver une solution dans un temps record. Une succession, cela prend six mois à être débouclée, pas plus.

Dans notre cas, on peut estimer la fiscalité sur la succession de Monsieur à environ 20 % de 300 000 € (exonération de 100 000 €), soit 60 000 €...

NB : s'il n'y a pas d'enfants, il n'y a pas de succession entre époux pour des patrimoines classiques.

L'assurance décès, simple et facile à mettre en place

L'assurance décès est un très bon véhicule de couverture, ajustable rapidement en fonction du manque de liquidités. Sa souscription est une démarche très simple. Vous payez une cotisation mensuelle après avoir rempli un questionnaire de santé simplifié.

J'attire votre attention sur ce produit, car il peut aussi servir d'assurance emprunteur dans le cadre de petits financements. Dans le cadre d'un achat de voiture par exemple, vous pouvez remplacer une assurance dédiée à l'emprunt par une assurance décès qui aurait été souscrite des années auparavant.

Ce produit est souvent critiqué du fait des versements à fonds perdus, mais ses bénéficiaires couvrent beaucoup de défaillances dans le patrimoine d'un particulier.

Il faut juste définir le montant exact en fonction des besoins du couple. Sachez également que **le capital est versé hors succession**.

Dans notre cas, si Madame doit encore 235 000 €, il faudrait souscrire une assurance décès de ce montant. C'est une solution simple et rapide à mettre en place. Évidemment, une couverture à ce niveau coûtera entre 300 et 400 € par mois.

Vous pouvez souscrire en ligne *via* des acteurs digitaux. L'assurance décès prévoit le versement d'un capital pour les bénéficiaires identifiés par la personne ayant souscrit le contrat d'assurance.

L'idée est simple: vous payez une cotisation mensuelle qui vous assure un risque, le questionnaire de santé est rapide et simplifié.

L'assurance décès individuelle est accessible de manière indépendante pour toutes les personnes. Vous pouvez nommer directement dans le contrat qui vous désirez. En communiquant leurs noms par lettre recommandée avec accusé de réception, même plusieurs années après la souscription. Vous pouvez aussi modifier les bénéficiaires quand vous le souhaitez.

Les bénéficiaires d'une assurance décès individuelle peuvent être vos héritiers naturels ou non. L'assurance décès individuelle permet le versement du capital aux bénéficiaires sous plusieurs formes.

Il peut s'agir d'une somme fixe libérée en une seule fois ou de rentes destinées à couvrir le conjoint ou les enfants afin de financer leurs études (rente éducation), qu'ils soient mineurs ou non.

Vous vous rendez compte de la souplesse et de la rapidité de mise en route. Ce type d'assurance couvre même la garantie de suicide. Attention toutefois, ce genre d'assurance est toujours assortie d'un délai de carence (ou franchise ou délai d'attente) d'un an pendant laquelle vous cotisez sans qu'elle ne soit effective.

Le casse-tête de la succession

Il faut distinguer deux cas : la succession au profit des enfants et au profit de l'époux.

Succession au profit des enfants

Prenons pour exemple un couple qui désire transmettre une SCI. Faut-il transmettre à titre onéreux ou faire une donation ?

Donation avec réserve d'usufruit

AVANTAGES

- ▶ Conserver les revenus fonciers issus des parts de SCI afin de maintenir votre niveau de vie.
- ▶ Transmission anticipée : possibilité d'économies de droits de succession à terme.

INCONVÉNIENT

- ▶ Coût fiscal de la donation selon le nombre de parts sociales données.

La première démarche à envisager est de réaliser une donation avec réserve d'usufruit au profit des enfants. Chaque parent a la possibilité de consentir une donation bénéficiant d'un abattement (pas d'imposition) de 100 000 € par enfant. Cette donation est renouvelable tous les quinze ans.

À noter que le donateur dispose de la possibilité de régler lui-même les droits dus, sans que cela ne constitue fiscalement une transmission supplémentaire.

Donation de la nue-propriété des parts sociales

Mais dans le cas de la SCI, un autre dispositif existe. La donation de la nue-propriété permet :

- ✓ de conserver les revenus fonciers (en tant qu'usufruitiers) ;
- ✓ de préparer la transmission de ces actifs au profit de ses enfants (néanmoins la donation de la nue-propriété implique une perte partielle de ses droits sur les parts) ;
- ✓ d'éviter l'état d'indivision : chaque donataire devenant au décès, plein propriétaire de ses propres parts ;
- ✓ de minorer la valeur donnée et ainsi de limiter la consommation de l'abattement (possibilité de donner plus ou de conserver une quote-part d'abattement disponible) ;
- ✓ la valeur fiscale de la nue-propriété est déterminée en fonction de l'âge de l'usufruitier :
 - si Monsieur est âgé de 61 ans ; la valeur fiscale de la nue-propriété donnée est de 60 % de sa valeur en pleine propriété,
 - si Madame est âgée de 60 ans ; la valeur fiscale de la nue-propriété donnée est de 50 % de sa valeur en pleine propriété.

Les donations de la nue-propriété bénéficient des abattements applicables entre parents et enfants : abattement de 100 000 € par parent et par enfant, renouvelable tous les quinze ans.

Le capital donné excédant ce montant est taxable selon le barème des transmissions en ligne directe.

Pour mémoire, il pourrait être opportun d'aménager les statuts afin qu'ils restent cohérents suite à la donation.

Au décès du donateur, l'usufruit s'éteindra : les enfants nu-propriétaires recouvreront donc la pleine propriété des parts sociales, **sans droits de succession à acquitter sur cette transmission.**

Par ailleurs, si le décès intervient plus de dix ans après la donation, l'abattement applicable en matière de donation et de succession (100 000 € par parent et par enfant) sera totalement reconstitué, ce qui veut

dire que les enfants bénéficieront de l'abattement pour le calcul des droits à acquitter sur le reste des actifs transmis.

Cessions des parts sociales à titre onéreux

Cette cession peut s'effectuer au profit de vos enfants ou d'un tiers.

AVANTAGE

► Disposer de liquidités à réinvestir sur des supports générateurs de revenus complémentaires plus faiblement fiscalisés (comparés aux revenus fonciers actuels).

INCONVÉNIENTS

► Capacités d'acquisition des enfants.
► Constatation et imposition de la plus-value immobilière.

Succession au profit du conjoint

Conservation du logement familial suite à un décès

Vous souhaitez mettre en place une organisation visant à assurer au conjoint survivant (notamment Madame en cas de décès de Monsieur) le maintien dans le logement familial.

Des **dispositions légales** protègent le maintien du conjoint survivant dans le logement familial. Le logement concerné est le logement qui constitue la résidence principale du conjoint au jour où il devient veuf.

De base, pendant un an, vous avez le droit de rester dans le logement et de bénéficier de la jouissance du mobilier gratuitement. C'est un droit d'ordre public: le conjoint survivant ne peut pas en être privé. Il s'agit d'un effet direct du mariage et non d'un droit successoral. Ainsi :

- ✓ le conjoint survivant conserve son droit temporaire même s'il renonce à la succession ;
- ✓ se prévaloir de ce droit n'entraîne pas une acceptation tacite de la succession ;
- ✓ la valeur du droit au logement ne s'impute pas sur la valeur des droits successoraux du conjoint.

Le **droit d'habitation à vie** (ou droit viager) en revanche n'est pas un droit d'ordre public, le conjoint survivant peut en être privé. Ce droit s'exerce à la suite du droit temporaire et sous la même condition d'occupation effective du logement à titre de résidence principale par le conjoint.

Le droit viager est un droit successoral et non un effet direct du mariage. Il en résulte les conséquences suivantes :

- ✓ le conjoint, s'il souhaite bénéficier du droit viager, doit accepter la succession ;
- ✓ l'acceptation du droit viager emporte acceptation tacite de la succession.

Il ne s'agit pas d'un droit d'ordre public: le conjoint survivant peut en être privé par le défunt, mais seulement par une disposition testamentaire prise en la forme notariée (testament authentique). Sur ce point, il convient de rappeler que le testament authentique qui priverait le conjoint survivant de ses droits d'habitation et d'usage alors que ce dernier choisit l'option « 100 % en usufruit » en vertu de ses droits légaux, ne produirait pas d'effets: les droits d'usage et d'habitation seraient absorbés par l'usufruit universel non visé par le testament.

Le droit viager ne s'applique pas de plein droit: le conjoint survivant doit manifester sa volonté d'en bénéficier. Il dispose pour cela d'un délai d'un an à compter du décès. Les héritiers ne peuvent pas imposer au conjoint de prendre parti. Le conjoint ne pourra pas céder ou louer son droit viager.

Le droit au logement devra être publié à la conservation des hypothèques du lieu de situation de l'immeuble.

Donation au dernier survivant

AVANTAGES

- ▶ Laisser un choix supplémentaire au conjoint survivant.
- ▶ Lui permettre d'accepter partiellement la donation.

INCONVÉNIENT

- ▶ **Formalisme : acte notarié ou testament.**

Il est également possible de renforcer la protection du conjoint survivant en vous consentant de manière réciproque une **donation au dernier vivant**.

Cette donation de biens à venir ne dessaisit pas immédiatement le donateur qui peut continuer à disposer librement de son patrimoine et donc des biens donnés.

Contrairement aux donations de biens présents, les donations au dernier vivant sont librement révocables, c'est-à-dire que le donateur peut révoquer la donation à tout moment sans motif légitime.

L'objet de la donation de biens à venir peut être un bien précis ou une quotité de biens.

Par rapport à une situation classique, consentir une donation au dernier vivant présenterait l'avantage de laisser au conjoint survivant un choix supplémentaire.

	Droits légaux du conjoint survivant dans la succession (situation actuelle)	Droits du conjoint survivant grâce à la donation au dernier vivant
Au 1 ^{er} décès	Le conjoint survivant peut recevoir : <ul style="list-style-type: none">▶ ¼ en pleine propriété▶ ou la totalité en usufruit	Le conjoint survivant choisit de recevoir : <ul style="list-style-type: none">▶ ¼ en pleine propriété▶ la totalité en usufruit▶ ¼ en pleine propriété + ¾ en usufruit

Au 1^{er} décès, le conjoint survivant peut, comme tout héritier, accepter ou renoncer à la libéralité. La donation au dernier vivant laisse une possibilité supplémentaire : le conjoint survivant pourra choisir de ne pas recevoir la totalité de ce qui est prévu dans la donation et pourra cantonner le bénéfice de la donation aux seuls biens qu'il souhaite recevoir.

En d'autres termes, il pourra accepter partiellement la donation, alors qu'il n'est pas permis d'accepter partiellement une succession. La donation au dernier vivant peut être contenue dans un acte notarié ou dans un testament.

Voilà des informations qui, en ces temps incertains, pourraient servir. Je vous rappelle que ces exemples sont des cas d'école. Vous ne pouvez pas prendre cela comme un conseil à reproduire sans l'avis d'un notaire qui analysera l'ensemble de votre situation. Les conseils juridiques de ce type sont toujours à apprécier dans le cadre d'un patrimoine global.

En ces temps de confinement généralisé, je conclurai avec cette citation de Louis Vigée : « *Je suis riche des biens dont je sais me passer.* »

Stéphane Dubois

Comment faut-il investir pour se protéger ?

Je pense que les actions, vous l'avez compris, c'est pour plus tard. Si vous n'êtes pas des traders mais des investisseurs long terme, les bons niveaux d'entrée sont entre 2500 et 3000.

Les taux américains, européens, japonais seront maintenus à zéro par les achats des banques centrales, ce qui veut dire que toute hausse peut être mise à profit pour se replacer.

Cependant, si vous avez acheté quand j'ai publié mon allocation et que vous vendez maintenant, vous avez réalisé une **plus-value de 31,6 %** sans parler des dividendes (4,39 \$ sur l'ETF en décembre). Surtout, si vous avez bien suivi mon conseil de l'acheter en dollar, avec la variation des cours, vous êtes plus proche des **40,4 % de plus-value réelle**.

Dans l'allocation idéale, nous basculons donc sur du pétrole. À mon niveau, le niveau d'entrée optimal se situe autour des cours actuels. Nous déplaçons donc les 20 % des obligations US vers le pétrole. Les cours actuels du Brent sont autour de 27 \$, mon objectif se situe entre 70 \$ et 90 \$. En revanche, je n'exclue pas dans les semaines à venir une baisse du cours du Brent qui pourrait aller jusqu'à 22 \$.

Voici les ETC que vous pouvez acheter : GB00B15KXV33 – WisdomTree WTI Crude Oil. Encore une fois, préférez l'achat en dollar qu'en euro. L'ETC est disponible à Paris en euro et à Londres en dollar. Choisissez Londres.

Si vous pouvez y accéder, l'ETC américain US91232N1081 – United States Oil Fund (NYSE : USO) est également un bon véhicule.

L'or et l'argent sont à l'achat plus que jamais.

Essayez de réduire votre exposition à l'euro autant que vous le pouvez, puisque cette crise risque de lui être fatale. La couronne norvégienne est un bon placement en ce moment du fait de son faible coût lié au cours du pétrole. L'euro devrait rapidement baisser à la parité avec le dollar voire passer en-dessous. Voici la répartition entre les monnaies que je vous recommande dans vos actifs.

Recommandation	Allocation	Date reco.	Exemple d'investissement	Cours achat	Cours actuel	Perf.	Notes
Or	10%	01/02/19	Or physique	1 150,24 €	1 488,39 €	29,40 %	Vous pouvez renforcer à ce cours.
Argent	5%	01/02/19	ETC (SLVR - GB00B15KY328) (\$)	15,50 \$	13,29 \$	-14,26 %	Vous pouvez renforcer. Cours très bas.
Pétrole	20%	25/03/20	ETC (CRUD- GB00B15KXV33) (\$)	3,50 \$			Cours historiquement bas
Actions orient. vieilliss. pop.	10%	01/02/19	OPCVM CPR (FR0010836163)	2 009,00 €	1 757,00 €	-12,54 %	Tendance long terme
Actions non cotées	10%	01/02/19	Pas valorisable				
Obligations non cotées	10%	01/02/19	Pas valorisable				
Pierres précieuses	5%	01/02/19	Pas valorisable				
Cash	25%	01/02/19	Pas valorisable				
Terres rares	5%	01/07/19	ETF REMX	15,15 \$	9,00 \$	-40,59 %	Voir numéro sur les terres rares

Devise	Raccourci	Allocation	P. R. U.*	Cours actuel	Variation	Notes
Dollar	USD	50 %	0,88 €	0,92 €	4,26 %	Renforcement en mars 2020.
Couronne suédoise	SEK	5 %	0,092 €	0,092 €	0,0 %	
Couronne norvégienne	NOK	15 %	0,086 €	-	-	Mars 2020.
Dollar néo-zélandais	NZD	5 %	0,60 €	0,54 €	-10,03 %	
Franc Suisse	CHF	5 %	0,92 €	0,94 €	2,62 %	
Hong Kong Dollar	HKD	5 %	0,12 €	0,12 €	-3,92 %	
Livre sterling	GBP	15 %	1,15 €	1,09 €	-5,49 %	Renforcement en février 2020.
Euro	EUR	0 %				Allègement progressif vers 0 % en 2020.

* Prix de revient unitaire / pondération par dates de recommandation.

Cours mis à jour le 25 mars à 8 heures.